

## COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE DU 26 NOVEMBRE 2009

Représentants pour FORCE-OUVRIERE au CDAS 35 :

Christine RODRIGUEZ (permanence FO DGFIP) ; Henri BENOIST (France Domaine) ; Jean-Michel SEMPÉRÉ (ICE Rennes-Nord)

En préambule le docteur Elisabeth BERTHELOT est intervenue pour faire le point sur la pandémie grippale. C'est pour les deux médecins de prévention une charge supplémentaire au détriment d'une de leurs missions principales, la surveillance médicale de plus de 2700 agents des finances d'Ille-et-Vilaine.

### 1/Bilan des actions du budget d'initiative locale (B.I.L) de 2009

Pour l'année 2009, le budget s'élevait à 81 875 €(pour 3 000 actifs et 2 000 retraités).

- **Manifestations organisées pour les retraités** ( coût total de 9 220 €) :
  - randonnée dans la forêt de Brocéliande;
  - sortie d'une journée à Vannes avec déjeuner et spectacle de danse folklorique hongroise en mars 2009.
  - voyage à Ballan Miré (2 fois 1 semaine vu le nombre de candidats) :le séjour était organisé par la délégation, en centre EPAF.
- **Arbre de Noël** (coût de 49 070 €)  
Cirque de CUBA le mercredi 16 décembre au Musik Hall au parc des expositions de Rennes (coût de 13 € /personne soit 20 150 € pour 1550 participants). Le chèque CADHOC est généralisé (28 600 € pour 1318 enfants)
- **Voyages:** Puy du Fou en juin, une vraie réussite malgré le mauvais temps (200 personnes pour un coût de 10 784 €). Cette sortie sera proposée à nouveau en 2010 (600 demandes pour 200 places). Pensez à vous réinscrire tous les ans si vous voulez y aller.
- **Autres activités :** Connaissance du Monde, Festival Marmaille, randonnée, cinéma de Noël ont toujours autant de succès.
- **Consultations d'avocat et notaire :** les agents peuvent bénéficier de consultations gratuites d'un avocat et d'un notaire. La délégation des services sociaux va consulter le barreau pour changer d'avocat.
- **Séminaire action publique:** Préparation à la retraite (20 personnes 2.045 €)  
L'information sur les conduites addictives n'a pu aboutir cette année faute de réelles concertation entre les directions pour accorder des autorisations d'absence. Elle ne verra pas le jour en 2010 car les deux médecins du travail sont trop sollicités .

## **2/ Informations du délégué**

- une convention avec la ville de Rennes est à l'étude pour que les collègues de la Paierie départementale et de France Domaine puissent déjeuner pendant les périodes de vacances au restaurant Jean ZAY près du Thabor.
- Le délégué a pris contact avec le CROUS de Rennes pour fixer un tarif maximal de repas à 5,24 €.
- 4 logements neufs localisés dans la ZAC Alphonse Guérin à Rennes réservés aux agents du département ont été livrés début juillet. 15 autres logements seront proposés en 2010.

## **3/ Remarques**

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Toutes les actions proposées par la délégation ont un excellent écho auprès des participants. N'hésitez pas à vous inscrire aux manifestations proposées mais aussi à contacter vos représentants Force Ouvrière pour toute information.

**TOUS LES MOYENS SONT BONS  
POUR NOUS CONTACTER ET VOUS RENSEIGNER !**

- ✓ directement à notre permanence : Trésorerie Générale, rdc,
- ✓ par courrier à adresser à : section FO DGFIP  
Trésorerie Générale  
Cité administrative avenue Janvier  
BP 72102  
35021 RENNES cedex 9
- ✓ par téléphone : auprès de notre permanente, Christine RODRIGUEZ (02 99 79 80 73)
- ✓ par messagerie : [fo.035@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.035@dgfip.finances.gouv.fr)
- ✓ sur notre site départemental à l'adresse suivante : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/035/>  
(un conseil : faites de cette adresse un des favoris de votre poste de travail)

### **BULLETIN D'ADHESION**

SYNDICAT  
FO-DGFIP

Trésorerie Générale 35  
Tel 02 99 79 80 73 ;

NOM-----  
GRADE-----

AFFECTATION-----

**Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO-DGFIP**

Fait à----- le-----  
**(Signature)**

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu.